

SÉANCE ordinaire

Le 5 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 5 mai 2022, à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

220502.118 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants:

- Demande d'exemption de taxes – la Base plein air de Bellefeuille;
- Programme de transfert des installations portuaires – Signature du 6^{ième} addenda ;
- Gestion documentaire - Approbation de la liste des documents à détruire;
- Maison Blanche Morin – Demande d'appui;
- Spectacle de Paul Daraïche – Signature du contrat;
- Dek hockey – Offre de services en architecture;
- Assurances collectives – Mandat au directeur général & greffier
- Appui – Collectif "manger notre St-Laurent"

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Appui et demande – Projet « Beau Séjour » présenté par la Corporation du Bourg de Pabos ;
 - 4.3 Autorisation – Dépôt d'un projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité;
 - 4.4 Signataire – Contrat d'intégration au travail 2022 – Kiosque d'information touristique;
 - 4.5 Club de patinage de vitesse – Gratuité des heures de glace – Centre Sportif Clément-Tremblay ;
 - 4.6 Adoption du règlement numéro V-249-2022 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour la ville de Chandler ainsi qu'une dépense et un emprunt à cet effet n'excédant pas la somme de 750 000 \$;
 - 4.7 Adoption règlement numéro 2017-Z-001-04 - Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la ville de Chandler ;

- 4.8 Vente d'un immeuble - lot numéro 6 455 235 - Rue Comeau, quartier Chandler;
- 4.9 Recommandation de paiement – Lelièvre Mécanique Sports Enr. – Achat d'une remorque N&N pour le service de l'embellissement ;
- 4.10 Recommandation de paiement – Certificat de paiement #10 – HABITAT CONSTRUCTION MATANE (1986) INC. – Nouveau garage municipal Chandler ;
- 4.11 Recommandation de paiements – Fournisseurs variés - Projet nouveau garage municipal ;
- 4.12 Recommandation de paiement – ASTELL CAZA DE SUA – Dossier 6000248-001 ;
- 4.13 Recommandation de paiement – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – Services professionnels ;
- 4.14 Chemin du lac-Sept-Iles quartier Pabos Mills - Projet de changement ou de désignation des numéros civiques ;
- 4.15 Demande pour l'Installation d'une lumière de rue ;
- 4.16 Prolongement de la rue Bellevue – Acquisition de terrain ;
- 4.17 Rue Bellevue, quartier Pabos - Cession de lots de l'ancien rond-point aux propriétaires adjacents ;
- 4.18 Appui – Projet de train touristique;
- 4.19 Avenue Julie Daraïche - Commission de toponymie du Québec ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.119 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'adopter de procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.120 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

• Club de patinage artistique du Rocher-Percé ;	143 \$
• Evergreen High School – Voyage scolaire;	300 \$
• Centre d'action bénévole Gascons-Percé Inc. – Programme PAIR ;	951.50 \$
• Commandite pour la tenue d'activités – ADJ Newport ;	500 \$
• Pré-camp de sélection des Albatros (PEE-WEE AAA) – Anthony Huard ;	200 \$
• Mathis Blanchette – Championnat mondial junior de quilles qui se tiendra en en Suède	400 \$
• Chevaliers de Colomb – Déjeuner Fêtes des mères 2022 ;	192 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.121 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES – LA BASE PLEIN AIR DE BELLEFEUILLE

CONSIDÉRANT que la « Base plein air de Bellefeuille», a déposé auprès de la Commission municipale du Québec, dans le cadre du processus de révision périodique, des documents dans le but de reconduire la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 70, Chemin de la Plage ;

CONSIDÉRANT que La base Plein air de Bellefeuille est un organisme à but non lucratif répondant à des critères d'admissibilité de la Commission municipale du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin, et unanimement résolu que la Ville de Chandler donne son appui à la demande d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 70, chemin de la Plage, district Pabos Mills, Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.122 PRORAMME DE TRANSFERT DES INSTALLATIONS PORTUAIRES – SIGNATURE DU 6^{ÈME} ADDENDA

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général et greffier, monsieur Roch Giroux, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler l'entente pour les activités de pré-transfert, 6^{ième} addenda, dans le cadre du programme de transfert des installations portuaires à intervenir entre Transports canada et la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.123 GESTION DOCUMENTAIRE - APPROBATION DE LA LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE

ATTENDU que l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU que les articles 87 et 88 de la *Loi sur les Cités et Villes*, stipule que le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la ville qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre Luc Arsenault et unanimement résolu d'approuver la liste de destruction des plans datée du 2022-04-29 transmise par **monsieur Pierre Aubert, directeur général IDnum TECHNOLOGIES**, et d'autoriser les représentants de la firme IDnum Technologies à procéder à la destruction desdits documents, qui ont été au préalable numérisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.124 MAISON BLANCHE MORIN – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que la Maison d'aide et d'hébergement Blanche Morin déposera sous peu auprès de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et de la Société d'habitation du Québec (SHQ) un projet de construction de cinq (5) logements de transition pour femmes et enfants victimes de violence conjugales ;

CONSIDÉRANT que le besoin en logement est criant dans notre région et encore plus urgent pour ce type de clientèle ;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'offrir à ces femmes ainsi qu'à leurs enfants un milieu de vie stable et sécuritaire en période de tourmente.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce Conseil appui sans aucune réserve le projet de construction de cinq (5) logements de transition pour femmes et enfants victimes de violences conjugales qui sera déposé auprès de la SCHL et de la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.125 SPECTACLE DE PAUL DARAÏCHE – SIGNATURE DU CONTRAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la ville de Chandler, l'entente relative à la présentation d'un spectacle de Paul Daraïche qui se tiendra au centre sportif Clément-Tremblay de Chandler, le vendredi 5 août 2022.

Il est également résolu que le directeur général et greffier de la Ville soit autorisé à signer tout document, pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Messieurs Gilles Daraïche et Gaétan Daraïche, respectivement maire et conseiller, dénoncent leur intérêt dans cette décision par les liens de parenté avec monsieur Paul Daraïche et se sont retirés à l'extérieur de la salle durant les délibérations et la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.126 DEK HOCKEY – OFFRE DE SERVICES EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions concernant la rénovation de l'aréna de Newport, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission au montant de 473 875.50 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux étaient estimés à 258 000 \$;

CONSIDÉRANT en conséquence qu'il devient nécessaire de modifier les plans et devis en architecture afin de permettre à la municipalité de ressortir en appel d'offres et diminuer les coûts de construction ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Jean-Luc Heyvang, architecte ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'approuver l'offre de services de Jean-Luc Heyvang, architecte, au montant de 14 500 \$, taxes en sus, pour la production des plans et devis de construction, le service pendant la période de soumission et la surveillance partielle des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.127 ASSURANCES COLLECTIVES – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et greffier de la Ville à analyser les dossiers d'assurances de la Ville et entreprendre toutes les démarches requises et nécessaires afin de les améliorer.

Il est également résolu que le directeur général et greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents, pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.128 APPUI – COLLECTIF "MANGER NOTRE ST-LAURENT"

CONSIDÉRANT que seulement 19% des ressources du Saint-Laurent se retrouvent dans nos assiettes et que le reste est exporté dans d'autres provinces ou à l'international;

CONSIDÉRANT que de nombreux produits marins importés sont offerts dans l'offre commerciale locale et que leur traçabilité est difficile;

CONSIDÉRANT que la population locale et la clientèle touristique demandent davantage un accès aux produits régionaux;

CONSIDÉRANT que Le collectif Manger notre Saint-Laurent

lance la campagne *#MangeTonStLaurent* afin d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec en encourageant ses résidents à demander que les produits pêchés dans le fleuve Saint-Laurent soient rendus plus accessibles chez les commerçants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil appui la démarche du «Collectif MANGER NOTRE ST-LAURENT ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.129 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2022 représentant une somme de 307 659.01 \$ pour le journal des achats et une somme de 89 707.90 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.130 APPUI ET DEMANDE – PROJET DU PROJET « BEAU SÉJOUR » PRÉSENTÉ PAR LA CORPORATION DU BOURG DE PABOS

CONSIDÉRANT que le Parc du Bourg de Pabos, important employeur à Chandler, propose une large game d'activités touristiques sur le territoire de Chandler ;

CONSIDÉRANT que le Parc du Bourg de Pabos doit impérativement se renouveler pour maintenir sa renommée;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une nouvelle activité sur son site nécessite de nombreux mois de travail, que l'hiver empêche l'avancement des travaux durant sept mois, soit de novembre à mai inclusivement et qu'un délai pour l'obtention des autorisations nécessaires reporterait d'une année la réalisation du présent projet sur l'île Beau Séjour.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que les membres du conseil appui le projet « Beau séjour » déposé par le Parc du Bourg de Pabos et demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

Changements climatiques d'accorder une attention particulière la demande d'autorisation déposée par Pesca Environnement dans le cadre dudit dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.131 AUTORISATION – DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTER MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU que la Ville de Chandler a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU que les municipalités de Chandler et de Grande-Rivière désirent présenter un projet de « embauche d'un coordonnateur aux associations sportives mineures » dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Chandler s'engage à participer au projet « embauche d'un coordonnateur aux associations sportives mineures » et à assumer une partie des coûts » ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité ;
- Le maire et le directeur général & greffier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.132 SIGNATAIRE – CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL 2022 – KIOSQUE D'INFORMATION TOURISTIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que la Ville de Chandler accepte la responsabilité du projet CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL 2022 présenté dans le cadre de cette mesure.

Monsieur Glenn Clément, directeur du service du sport, des loisirs et de la culture soit autorisé au nom de la Ville de Chandler à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

La Ville de Chandler s'engage par son représentant à couvrir tout

coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.133 CLUB DE PATINAGE DE VITESSE – GRATUITÉ DES HEURES DE GLACE – CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY

Il est proposé par monsieur Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'accorder au Club de patinage de vitesse de Chandler une gratuité d'heures de location de glace à raison de deux heures par semaine, pour la période de septembre à décembre inclusivement 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.134 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-249-2022 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS POUR LA VILLE DE CHANDLER AINSI QU'UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT À CET EFFET N'EXCÉDANT PAS LA SOMME DE 750 000 \$

CONSIDÉRANT que la flotte de véhicules de la Ville de Chandler a besoin de remplacement ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition des équipements prévus sont estimés à un sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) ;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions permettront à la Ville d'améliorer ses opérations et de diminuer certains frais de location ;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-249-2022 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.135 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-Z-001-04 - RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-

001 ET DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 14 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT que la consultation écrite concernant le projet de règlement numéro 2017-Z-001-04 a eu lieu du 16 au 31 mars 2022 conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté et ce, sans changement, à la séance du 4 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « règlement omnibus modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du Plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.136 VENTE D'UN IMMEUBLE - LOT NUMERO 6 455 235 - RUE COMEAU, QUARTIER CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à **MADAME MAUDE OUELLET et MONSIEUR DAVID-HENRI HUARD**, le lot numéro 6 455 235;

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de 86 050 \$, plus taxes, le cas échéant ;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par les acquéreurs;

Que messieurs Gilles Daraïche et Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, soient autorisés à signer l'acte

de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents, pertinents requis et nécessaires afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

Il est également résolu que cette vente soit soumise aux conditions suivantes :

Que les acquéreurs s'engagent à construire sur le lot vendu une construction conforme aux règlements municipaux suivant un permis émis avant le 31 août 2022. Le type de construction devra être approuvé par la Ville de Chandler;

Une entente devra intervenir concernant les équipements de la Ville situés actuellement sur le terrain;

L'acquéreur devra maintenir les lieux propres, à la satisfaction de la Ville;

Que dans l'éventualité que l'une ou plusieurs des conditions ci-dessus ne fussent pas respectées, que la Ville pourra reprendre le terrain en remboursant l'acquéreur des coûts correspondants à la vente de l'immeuble seulement. Tous les autres frais ne seront pas remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.137 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LELIÈVRE MÉCANIQUE SPORTS ENR. – ACHAT D'UNE REMORQUE N&N POUR LE SERVICE DE L'EMBELLISSEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement du numéro de contrat W-002138 au montant de 13 815.05 \$, toutes taxes incluses, à Lelièvre Mécanique Sports Enr., pour l'achat d'une remorque N&N pour le Service de l'embellissement de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.138 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT DE PAIEMENT #10 – HABITAT CONSTRUCTION MATANE (1986) INC. – NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement du certificat de paiement numéro 10, tel que recommandé par Jean-Luc Heyvang architecte, au montant de **322 634,44 \$**, toutes taxes comprises, à HABITAT CONSTRUCTION MATANE (1986) INC dans le cadre du projet de construction du nouveau garage municipal.

Il est également que ces factures soient payées à même le budget

du règlement d'emprunt numéro V-221-2019 prévu pour la construction du nouveau garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.139 RECOMMANDATION DE PAIEMENTS – FOURNISSEURS VARIÉS - PROJET NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre du projet du nouveau garage municipal.

FOURNISSEUR	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Berthelot Entreprise Electrique inc	17932	3 851.66 \$
Soudure CMG	010289	1 452.53 \$
Soudure CMG	010304	54.96 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	17843	8.21 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	17843	511.78 \$
Rona Maurice Goupil 2014 Inc.	17844	132.77 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	1098010	32.51 \$
Nadeau matériaux de construction Inc.	1097842	257.54 \$
Imprimerie des anses	761639	3 679.20 \$
	TOTAL	6 821.95 \$

Il est également que ces factures soient payées à même le budget du règlement d'emprunt numéro V-221-2019 prévu pour la construction du nouveau garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.140 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ASTELL CAZA DE SUA – DOSSIER 6000248-001

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à ASTELL CAZA DE SUA pour des services professionnels dans le cadre du dossier numéro 6000248-001.

NUMÉRO DE FACTURE	DOSSIER	MONTANT (TTC)
01633	6000248-001	474.85 \$
01847	6000248-001	271.34 \$
		746.19 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.141 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY SOCIÉTÉ

D'AVOCATS – SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS pour des services professionnels rendus dans différents dossiers.

NUMÉRO DE FACTURE	DOSSIER	MONTANT (TTC)
203968	766-766022	71.86 \$
203966	766-766017	273.07 \$
203969	766-766027	71.86 \$
203965	766-766002	71.86 \$
203967	766-766018	195.46 \$
	TOTAL	488.65 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.142 CHEMIN DU LAC SEPT-ÎLES QUARTIER PABOS MILLS - PROJET DE CHANGEMENT OU DE DÉSIGNATION DES NUMÉROS CIVIQUES

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement V-219-2019 visant à établir des normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la Ville de Chandler, la municipalité peut effectuer des corrections pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que plusieurs signalements provenant des services d'urgences ont été fait à la Ville concernant l'affichage des numéros civiques dans le secteur du Lac Sept-Îles.

CONSIDÉRANT que l'ensemble du secteur est numéroté de façon antichronologique.

CONSIDÉRANT que la population a été informée par courrier.

CONSIDÉRANT que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales confère à la municipalité la compétence en cette matière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Brno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que les servitudes de passages servant de chemin d'accès à plusieurs propriétés, situés en périphéries du chemin du Lac-Sept-iles, soit nommés :

UTILISATION ACTUELLE		MODIFICATIONS PROJETÉES	
NOM DE RUE	OFFICIALISATION	NOMS SUGGÉRÉS	COMMENTAIRES
<i>Chemin du Lac Sept-Îles</i>	<i>1978-11-27</i>	Chemin du Lac Sept-Îles	Aucun changement
<i>Rue des Écureuils</i>	<i>Non officialisé</i>	Chemin des Écureuils	Changement de l'élément générique

<i>Rue des Pins</i>	<i>1982-02-04 Quartier Chandler</i>	Chemin des Perdrix	Nouveau nom, ambiguïté avec une rue du quartier Chandler.
<i>Rue des Castors</i>	<i>Non officialisé</i>	Chemin des Castors	Changement de l'élément générique
<i>Avenue des Bouleaux</i>	<i>1991-04-12 Quartier Chandler</i>	Chemin des Conifères	Nouveau nom, ambiguïté avec une rue du quartier Chandler.
<i>Domaine des Érables</i>	<i>Non officialisé</i>	Chemin du Lac-Grenier	Officialisé depuis 2011-08-18
<i>Aucun</i>	<i>Non officialisé</i>	Chemin du Lac-des-Français	Nouveau nom à officialiser
<i>Aucun</i>	<i>Non officialisé</i>	Chemin du Lac Sutton	Nouveau nom à officialiser

Une carte de localisation est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.143 DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arseault et unanimement résolu que ce conseil mandate madame Marie-Christine Thériault, directrice du Service d'urbanisme à effectuer les démarches requises et nécessaires pour l'installation d'une lumière de rue au bout de la rue McKinnon, quartier Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.144 PROLONGEMENT DE LA RUE BELLEVUE – ACQUISITION DE TERRAIN

CONSIDÉRANT que certains lots vacants situés à l'extrémité de la rue Bellevue, quartier de Pabos, sont non conformes aux règlements municipaux et qu'en conséquence aucune construction résidentielle n'est possible car les lots en question ne sont pas adjacents à une rue publique ;

CONSIDÉRANT qu'afin de rendre conforme lesdits lots, il y a lieu de prolonger la rue Bellevue en procédant à l'acquisition, de la société 9362-3445 Québec inc., du nouveau lot 6 461 029 tel qu'apparaissant au plan cadastral préparé par Julien Lambert, a.g, minute 333, lequel plan est daté du 23 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4 et 66 de la Loi sur les compétences municipales la municipalité peut procéder à l'ouverture ou la fermeture de nouvelles rues par résolution municipale ;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires sont en attente de l'émission de permis de construction auprès du service de l'urbanisme et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser cette situation dans les meilleurs délais afin que le service de l'urbanisme puisse émettre les permis de construction demandés par les propriétaires concernés ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu ce qui suit :

- Que le directeur général soit autorisé à acquérir de la société 9362-3445 Québec Inc. pour la somme nominale de 1\$, le lot numéro 6 461 029 correspondant au prolongement de la rue Bellevue, district de Pabos ;
- Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, l'acte de cession en faveur de la Ville de Chandler de même que tous documents, pertinents, requis et nécessaires pour donner plein et entier effet aux présentes ;
- Il est également résolu que la Ville de Chandler accorde au lot 6 461 029 correspondant au prolongement de la rue Bellevue, quartier Pabos, un caractère public de rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.145 RUE BELLEVUE, QUARTIER PABOS - CESSION DE LOTS DE L'ANCIEN ROND-POINT AUX PROPRIÉTAIRES ADJACENTS

CONSIDÉRANT que le Conseil a autorisé l'acquisition de terrains dans le but de prolonger la rue Bellevue, quartier de Pabos, afin de favoriser la construction résidentielle dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que l'ancien rond-point n'a plus sa raison d'être et qu'il y a lieu d'une part, de céder certaines parties de ce rond-point aux propriétaires contigus et, d'autre part de retirer le caractère public des parties de rue qui seront cédées;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4 et 66 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité a compétence en cette matière et qu'elle peut procéder par voie de résolution municipale ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que la Ville de Chandler :

- Cède le lot 5 474 615 à William Gauthier et Gabrielle Lemieux;
- Cède le lot 5 474 616 à Patrick Cyr et Fanny Lamarre ;
- Cède le lot 5 474 617 à Cynthia Dion et Louis-Philippe Brisson ;
- Vende pour la somme nominale de 1\$ chacun, plus taxes, le cas échéant, les lots faisant l'objet des présentes cessions et ce, sans aucune garantie et aux risques et périls des acquéreurs ;
- Retire le caractère public des lots cédés ;
- Que messieurs Gilles Daraïche et Roch Giroux, respectivement maire et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Chandler, les actes de transfert à intervenir avec les propriétaires concernés de même que tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.146 APPUI - TRAIN TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler veut améliorer et diversifier son offre touristique pour exercer un effet de levier sur le développement économique de la région en offrant une destination originale et incontournable aux clientèles internationale, canadienne et québécoise ».

CONSIDÉRANT que le projet de « train touristique » présenté par monsieur Alain Guilbault cadre parfaitement dans le plan de développement anticipé du « site Gaspésia »;

POUR CE MOTIFS, il est proposé par monsieur Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil appui le projet de « train touristique » présenté par monsieur Alain Guilbault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.147 AVENUE JULIE DARAÏCHE - COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que madame Julie Daraïche, née le 27 avril 1938 à Chandler, quartier Saint-François, est décédée le 26 avril 2022, à l'âge de 83 ans ;

CONSIDÉRANT que sa passion pour la musique country à marquer la musique québécoise pendant plus de cinq décennies et lui a attribué le titre de « La Reine du Country »;

CONSIDÉRANT que la discographie de l'artiste compte une vingtaine d'albums, dont plusieurs où elle

s'exprime aux côtés de son frère Paul Daraïche et d'autres membres de la famille;

CONSIDÉRANT que la population de Chandler veut honorer son nom, son œuvre et ainsi continuer de danser et de chanter en sa mémoire ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame Josée Collin et unanimement résolu et unanimement résolu :

QUE la route de l'Église, quartier Pabos, portera dorénavant le nom de « Avenue Julie Daraïche » ;

QU' une demande de reconnaissance soit acheminée à la Commission de Toponymie du Québec et au ministère des Transports;

QUE le Service d'urbanisme de la municipalité soit autorisé à prendre toutes les démarches requises et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Messieurs Gilles Daraïche et Gaétan Daraïche, respectivement maire et conseiller, dénoncent leur intérêt dans cette décision par les liens de parenté avec madame Julie Daraïche et se sont retirés à l'extérieur de la salle durant les délibérations et la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220502.148 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Josée Collin propose la levée de l'assemblée à 19h45.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier